



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/06/2026 A 18H30 SALLE DE LA SERVI

SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR PHILIPPE ROUX

Présents : ANDRE Willy, ARNAUD Sylvie, CASTANIER Gilles, CHARLES Christelle, CHRETIEN Emmanuel, DAMANCE Denis, ESCAFFRE Jean-Pierre, LABLANCHE Fanny, SERRAT Kevin, MARSEILLE-DIDELOT Magalie, LAPORTE Virginie, MONTBARBON Sylvie SERRANO Marie José, BRAUER Didier.

Secrétaire de séance : CHARLES Christelle.

Président de séance : Monsieur Le Maire : Philippe ROUX.

Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 juin 2026.

ORDRE DU JOUR

MISE A JOUR DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire ayant souhaité les règles de parité, une erreur s'est glissée dans le tableau du Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire propose de rectifier celle-ci de sorte que,
Madame Laurence CANASTREIRO est suppléante,
Et Monsieur Denis DAMANCE est titulaire.

APPROUVE A L'UNANIMITE

2/ DECISION MODIFICATIVE N°1 – VIREMENT DE CREDIT

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une insuffisance de crédits a été constatée à l'article 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs » du chapitre 67 « Charges spécifiques ».

Cette insuffisance résulte de la nécessité de procéder à l'annulation de titres de recettes émis au cours d'exercices antérieurs, conformément aux demandes de régularisation transmises par le comptable public.

Afin de permettre la prise en charge de ces opérations comptables et d'assurer la sincérité des écritures budgétaires, il convient de procéder à un virement de crédits au profit de l'article 673.

Monsieur le Maire propose le transfert de crédits comme suit :

Section de fonctionnement :
Dépenses :

CHAPITRE 011 :	article 6161	- 108,00 €
CHAPITRE 67 :	article 673	+ 108,00 €

APPROUVE A L'UNANIMITE



3/ DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

Afin de financer les tenues vestimentaires des membres du C.C.F.F. de Vins-sur-Caramy, le maire sollicite une subvention dédiée à cet équipement auprès du Conseil Départemental d'après le plan de financement suivant :

Montant total TTC de la commande (hors FDP) :	565.20 euros
Conseil départemental du Var 50 % :	282.60 euros
Autofinancement commune 50 % :	282.60 euros

APPROUVE A L'UNANIMITE

4/ DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

Plusieurs voies communales présentent des dégradations importantes de la chaussée compromettant la sécurité des usagers et le bon entretien du patrimoine communal ;

Il convient donc de procéder à des travaux de réfection de voirie sur les voies dénommées route du Lac et chemin de Saint Vincent.

Afin de financer ces travaux estimés à 24 270,22 € HT, le maire sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental d'après le plan de financement suivant :

<u>Financeurs :</u>	Montant HT	%
Conseil départemental du Var :	19 416,17 € HT	80%
Autofinancement commune :	4 854,05 € HT	20%

APPROUVE A L'UNANIMITE

5/ APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le règlement intérieur ayant pour objet de fixer les modalités de fonctionnement du conseil municipal dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le projet de règlement intérieur.

APPROUVE A L'UNANIMITE

6/ INSTAURATION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Considérant que toute occupation ou utilisation privative du domaine public communal constitue un mode d'occupation privatif donnant lieu au paiement d'une redevance, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires ;

Considérant la nécessité de réglementer les occupations du domaine public communal et de fixer les conditions financières applicables aux bénéficiaires des autorisations d'occupation ;

Monsieur Le maire propose d'instaurer, à compter du 1er juillet 2026 une redevance pour toute occupation privative du domaine public communal soumise à autorisation préalable de la commune, selon les tarifs suivants :

<u>Nature de l'occupation</u>	<u>Unité</u>	<u>Tarif</u>
Tout type de dépôt	ml/jour	2€
Echafaudage	ml/jour	2€
Benne de chantier	emplacement/jour	10€
Forains	emplacement/jour	51€
Commerce ambulant	ml/jour	2€
Cirque	emplacement	150€



Par ailleurs, toute occupation du domaine public communal est subordonnée à la délivrance préalable d'une autorisation par le Maire.

La redevance sera due par le bénéficiaire de l'autorisation et payable selon les modalités fixées par le titre de recettes émis par la commune.

Les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Cette décision emporte le droit à Monsieur Le Maire d'adapter le montant de la redevance au prorata de la durée réelle d'occupation lorsque celle-ci est temporaire.

7/ VOTE DES TARIFS PUBLICS POUR LA RENTREE 2026/2027

Eu égard à l'évolution des charges de fonctionnement des services, Monsieur le Maire propose de fixer, à compter du 1er septembre 2026 :

- les tarifs de la restauration scolaire comme suit :

Catégorie	Tarif / repas
Présence régulière	3,90 €
Présence occasionnelle	5,50€
Présence de courte durée (maximum 1 mois)	6,00 €

- les tarifs de l'accueil périscolaire comme suit :

Enfant de la même famille	Tarif / heure
1 enfant	2.90€
2 enfants	4.60€
3 enfants	6.00€

APPROUVE A L'UNANIMITE

8/ MISE A JOUR DES TARIFS PUBLICS COMMUNAUX

Suite à l'instauration des redevances d'occupation du domaine public, le tableau des tarifs publics communaux est actualisé.

APPROUVE A L'UNANIMITE

9/ DEMANDE DE FOND DE CONCOURS EPU A LA CAPV

La commune souhaite réaliser l'extension du réseau d'eau pluviale.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 27 348 € HT

La Communauté d'Agglomération de la Provence Verte finance à part égale de la commune.

Sur les travaux proposés, il est possible de prendre en considération qu'une partie des travaux via le fonds de concours EPU (à hauteur de 14 228 € HT).

Sur cette somme une subvention de 7114 € HT sera demandée à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte.

Dès lors, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Financier	Montant HT
CAPV	7114 € HT
Commune	7114 € HT
Total HT	14228 € HT



Sur le coût supplémentaire des travaux, soit la somme de 14 228 € HT, Monsieur le Maire sollicitera une subvention auprès du Département. Un autofinancement de la commune sera également nécessaire.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Questions orales

Aucunes questions.

Monsieur Le Maire remet à chaque conseiller municipal la procédure à suivre dans le cadre de la mise en œuvre de projets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire
Philippe ROUX

